

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 10 décembre 2024

**Désignation des
représentants
d'Annemasse Agglo
auprès des
associations ou
groupements ayant
un lien avec la
mobilité**

Convocation du : 3 décembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

N° BC_2024_0143

Excusés :

Bernard BOCCARD

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe B-2 de son annexe,

Vu les statuts des associations et conventions auxquelles Annemasse-Agglo adhère ou a pris part,

Considérant la démission de **Monsieur Alain LETESSIER** de son mandat de vice-président en charge des politiques des mobilités et de représentant d'Annemasse Agglo au sein des structures énumérées ci-dessous.

Considérant son accord pour être remplacé dans ces organismes en lien avec la mobilité, il convient de procéder à son remplacement.

Sur proposition du Bureau Communautaire en date du 26 novembre 2024, il est proposé la candidature de **Madame Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI**, vice-présidente en charge de la transition écologique, de la démocratie participative et du développement stratégique des mobilités, en tant que représentante titulaire au sein des structures « Vélo et territoires » et au Groupement des autorités organisatrices des transports (GART). Il est également proposé sa candidature en tant que représentante suppléante au sein de la Communauté tarifaire Léman Pass et du Comité de liaison européenne transalpine Lyon Turin.

Sur proposition du Bureau Communautaire en date du 26 novembre 2024, il est proposé la candidature de **Madame Marion BARGES-DELATTRE**, conseillère communautaire déléguée en charge du suivi des délégations de service public des transports, en tant que représentante suppléante au sein des structures « Vélo et territoires » et au Groupement des autorités organisatrices des transports (GART).

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des représentants titulaires et suppléants pour siéger au sein des organismes comme suit :

NOM DE LA STRUCTURE	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
"Vélo et territoires " (ex Association départements et régions cyclables)	Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI	Marion BARGES-DELATTRE
Groupement des autorités organisatrices des transports (GART)	Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI	Marion BARGES-DELATTRE
Communauté tarifaire Léman Pass	Gabriel DOUBLET	Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI
Comité de liaison européenne transalpine Lyon Turin	Christian DUPESSEY	Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.